

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 2 mars 2026
A 19h00 en Mairie

Séance n° 02

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 25 février 2026
- Le procès-verbal est affiché le 03/03/2026
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil-vingt-six les deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas BARBE, Maire.

Présents : Nicolas BARBE, Christophe PETIT, Christiane LACROIX, Pascal MINARY, Estelle TAILLARD, Raphaël VERGUET, Catherine GAGNEPAIN, Éliane VERGUET, Jean-Marie CURTIL, Julien FERRANDO, Joël PERRIN, Béatrice BONJOUR, Géraldine PERRIN, Frédéric PREVALET.

Absents : Bruno COMBASSON donne pouvoir à Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Christiane LACROIX

Ordre du Jour : Séance n° 02-2026

Ordre du Jour : Séance n° 2-2026

✱ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Janvier 2026

1. Subventions aux Associations 2026
2. Vote des taux des impôts directs locaux 2026
3. ONF – Programme travaux 2026
4. Dépôt d'un mémoire en intervention volontaire auprès de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Nancy concernant le projet éolien sur la commune de Chaffois
5. Budget Bois :
 - a) Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - b) Affectation résultat 2025
 - c) Présentation et vote du budget primitif 2026
5. Budget Commune :
 - a) Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - b) Présentation et vote du budget primitif 2026
6. Budget Caveaux Cimetière :
 - a) Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - b) Présentation et vote du budget primitif 2026
8. Remplacement glissières bois entrée de village
9. Installation 6 projecteurs supplémentaires Terrain de Foot
10. Compte rendu des commissions communales et intercommunales
11. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
12. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Christiane LACROIX, Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 12 Janvier 2026 adressé à chaque

conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 Janvier 2026.

Séance n°02 – Affaire n°01

Présents : 14 Abstention(s) : 1

Pouvoir : 1 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n° DCM26030201
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : Subventions aux Associations – Année 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour l'année 2026.

L'exposé du Maire entendu, madame Christiane LACROIX, Présidente du club de Gym et du club du troisième âge souhaitant s'abstenir, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- Décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2026, comme indiqué ci-après :

Associations	Montants 2026
Activités physiques et sportives - GYM	1200 €
Club Sportif foot Chaffois (subv° 65 x 15 € + tonte terrain 800 €)	1 775 €
Club scrabble Chaffois 28 x 15 €	420 €
Club 3ème âge l'Amitié 34 x 15 €	510 €
La Fraternelle - Chorale	250 €
Anciens combattants	250 €
Club Aquariophilie	150 €
Sports et loisirs Chaffois Marche	250 €
Association scolaire école Chaffois (114 élèves x 20€)	2 280 €
Comité des fêtes – Comité Animations Chaffois	
Bibliothèque	500 €
Souvenir Français	100 €
Comice Agricole du Canton de Pontarlier	100 €
EHPAD Doubs	100 €
Le Chœur d'Hélène	250 €
TOTAL	8 135 €

Séance n°02 – Affaire n°02

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26030202
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire rappelle que pour la fixation des taux, le Conseil Municipal a trois possibilités :

1. soit faire une variation proportionnelle des taux ;
2. soit faire une variation différenciée des taux ;
3. soit maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De maintenir** les taux d'imposition identiques à 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.91 %
- taxe d'habitation : 14.87 %

Taxes	Bases 2026 (ref. 2025)	Taux 2026	Produits attendus	Imputations
Taxe foncière bâtie	792 200	33.71 %	267 051	Compte 73111
Taxe foncière non bâtie	88 400	15.91 %	14 064	Compte 73111
Taxe habitation	13 100	14.87 %	1 948	Compte 73111

➤ **CHARGE M. Le Maire**

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée de la copie de la présente décision

Séance n°02 – Affaire n°03

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26030203
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : ONF – Programme travaux 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux liés à l'investissement qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2026.

Ce document précise également les modalités d'intervention de l'O.N.F.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2026,

- Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2026 :
 - Section d'investissement - compte 2117 : **13 360.00 HT**
 - Section de fonctionnement – compte 61524 : **1 520.00 € HT**
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Séance n°02 – Affaire n°04

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26030204

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026**

**Publiée sur papier le :
03/03/2026**

OBJET : Dépôt d'un mémoire en intervention volontaire auprès de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Nancy concernant le projet éolien sur la commune de Chaffois

Le Maire rappelle l'arrêté préfectorale -25-2025-07-21-00004 dont l'objet est le rejet de la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien SAS SEPE CRETE DE RIBES sur la commune de Chaffois et dont la société Alteric a interjeté appel auprès de la cour d'appel du tribunal administratif de Nancy.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Confirme** son refus de création d'un parc éolien sur le territoire communal.
- **Autorise** le maire à déposer un mémoire en intervention au soutien de la défense du préfet du Doubs dans le cadre du recours formé par la SAS SEPE Crête de Ribes contre l'arrêté du 21 juillet 2025 par lequel le préfet du Doubs a refusé de l'autoriser à construire et à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Chaffois
- **Dis** que les crédits nécessaires à la défense de ce dossier sont inscrits au budget.

Séance n°02 – Affaire n°05a

Présents : 14 puis 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n° DCM26030205a

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026**

**Publiée sur papier le :
03/03/2026**

OBJET : Budget Bois - Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le CFU du budget Bois.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Bois

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2025 – Budget Bois est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	5 530.48	0	166 777.09	0	172 307.57
Opérations de l'exercice	38 924.45	0	20 758.75	45 906.75	59 683.20	45 906.75
TOTAUX (1)	38 924.45	5 530.48	20 758.75	212 683.84	59 683.20	218 214.32
Résultats de clôture	- 33 393.97		191 925.09		158 531.12	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	38 924.45	5 530.48	20 758.75	212 683.84	59 683.20	218 214.32
Résultats définitifs	- 33 393.97		191 925.09		158 531.12	

M. Nicolas BARBE, Maire, se retire au moment du vote.

Considérant les éléments susvisés, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Bois
- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Séance n°02– Affaire n°05b

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM26030205b

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026**

**Publiée sur papier le :
03/03/2026**

OBJET : Budget Bois – Affectation Résultat 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A – <u>Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + excédent ou – déficit)	+ 25 148.00 €
B – <u>Résultat antérieurs reportés ligne 002 du Compte Administratif</u>	+ 166 777.09 €
C – <u>Résultat à affecter</u> = A+B (Hors reste à réaliser)	191 925.09 €
<u>Résultat de d'investissement</u>	
D - Solde d'exécution D001 (Besoin de financement) R0001 (Excédent de financement)	- 33 393.97 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F - Besoin de financement (= D+E)	- 33 393.97 €
C – Affectation (G +H)	191 925.09 €
G–Affectation en réserves Recettes Investissement 1068	33 393.97 €
H – Report en Fonctionnement R 002	158 531.12 €

Séance n°02– Affaire n°05c

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM26030205c
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : Budget Bois - Présentation et vote du budget 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE : le budget primitif BOIS 2026 en l'état comme suit :

Budget Bois	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	156 015.00 €	199 431.12 €
Investissement	93 393.97 €	93 393.97 €
TOTAL	249 408.97 €	292 825.09 €

Séance n°02– Affaire n°06a

Présents : 14 puis 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM26030206a

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026**

**Publiée sur papier le :
03/03/2026**

OBJET : Budget Commune - Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le CFU du budget Commune.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Commune

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2025 – Budget **Commune** est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	401 431.37	0	170 179.53	0	571 610.90
Opérations de l'exercice	205 224.04	25 954.65	626 480.07	665 136.59	831 704.11	691 091.24
TOTAUX (1)	205 224.04	427 386.02	626 480.07	835 316.12	831 704.11	1 262.702.14
Résultats de clôture	222 161.98		208 836.05		430 998.03	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	205 224.04	427 386.02	626 480.07	835 316.12	831 704.11	1 262.702.14

Résultats définitifs	222 161.98	208 836.05	430 998.03
----------------------	------------	------------	------------

M. Nicolas BARBE, Maire, se retire au moment du vote.

Considérant les éléments susvisés, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Bois
- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Séance n°02– Affaire n°06b

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM26030206b
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : Budget Commune - Présentation et vote du budget 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE : le budget primitif Commune 2026 en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	880 259,05 €	880 259,05 €
Investissement	434 500.00 €	434 500.00 €
TOTAL	1 314 759.05 €	1 314 759.05 €

Séance n°02– Affaire n°07a

Présents : 14 puis 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM26030207a
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : Budget Caveaux Cimetière - Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le CFU du budget Caveaux Cimetière.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Caveaux Cimetière

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2025 – Budget **Caveaux Cimetière** est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 040.13	0	0	2 986.17	21 040.13	2 986.17
Opérations de l'exercice	15 635.93	21 040.13	30 642.63	27 135.94	46 278.56	48 176.07
TOTAUX (1)	36 676.09	21 040.13	30 642.63	30 122.11	67 318.69	51 162.24
Résultats de clôture	- 15 635.96		- 520.52		- 16 156.45	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	36 676.09	21 040.13	30 642.63	30 122.11	67 318.69	51 162.24
Résultats définitifs	- 15 635.96		- 520.52		- 16 156.45	

M. Nicolas BARBE, Maire, se retire au moment du vote.

Considérant les éléments susvisés, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Bois
- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Séance n°02– Affaire n°07b

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM26030206b
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026

Publiée sur papier le :
03/03/2026

OBJET : Budget Caveaux Cimetière - Présentation et vote du budget 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : le budget primitif **Caveaux Cimetière 2026** en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 793.38 €	31 793.38 €
Investissement	31 271.86 €	31 271.86 €
TOTAL	63 065.24 €	63 065.24 €

Séance n°02– Affaire n°8

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM26030208

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026**

**Publiée sur papier le :
03/03/2026**

OBJET : Remplacement glissières bois entrée de village

Le Maire expose au Conseil Municipal que les glissières bois en entrée de village doivent être remplacées.

Le Maire présente le devis de l'entreprise SAS LATOUR Nicolas – 25290 CHASSAGNE ST DENIS pour la réalisation de ces travaux : 10 692.50 € HT – 12 831.00 € TTC.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité. :

- Décide de confier à l'entreprise SAS LATOUR Nicolas – 25290 CHASSAGNE ST DENIS ; les travaux pour le remplacement des glissières pour un montant de :
10 692.50 € HT – 12 831.00 € TTC.
- Charge le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution des travaux et au règlement

Séance n°02– Affaire n°9

Présents : 14 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM26030209

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/03/2026**

**Publiée sur papier le :
03/03/2026**

OBJET : Installation de six projecteurs supplémentaires au Terrain de Foot

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'améliorer l'éclairage du Terrain de Foot en installant six projecteurs supplémentaires.

Le Maire présente le devis de l'entreprise BALOSSI MARGUET – 25500 MORTEAU pour la réalisation de ces travaux : 5 806.20 € HT – 6 967.44 € TTC.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité. :

- Décide de confier à l'entreprise BALOSSI MARGUET – 25500 MORTEAU ; les travaux pour l'installation de six projecteurs supplémentaires pour un montant de :
5 806.20 € HT – 6 967.44 € TTC.
- Charge le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution des travaux et au règlement

10. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commissions communales :

–

Commissions intercommunales :

–

11. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

DM 03/2026 : – Déclaration d'intention d'aliéner. Propriété cadastrée section AC 32 - 3 Rue de la Gare - AC 187 - AC 189 Chenvières des Ouches - 700 m. Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

DM 04/2026 : - SEDI- Achat Tables Salle Associations – 1617,73 € HT – 1936,51 € TTC.

12. Questions diverses :

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les membres du conseil municipal qui ont participé lors de ces six dernières années à 57 conseils municipaux et de nombreuses réunions à Chaffois comme à Pontarlier.

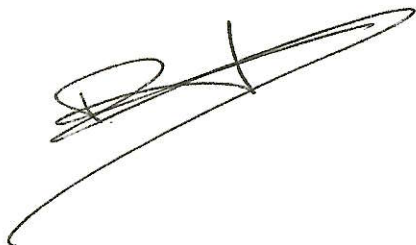
« Nous avons eu des débats parfois animés mais cela s'est toujours fait dans le respect de chacun et au final chacune de nos décisions a été prise au nom de l'intérêt commun ».

Informations :

Elections Municipales dimanche 15 mars 2026 de 8h00 à 18h00 en Mairie.

La séance est levée à 21h30

M. Le MAIRE
Nicolas BARBE

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Nicolas Barbe, the Mayor.

La Secrétaire de Séance
Christiane LACROIX

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Christiane Lacroix, the Secretary of the Session.